

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 19 septembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 197 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Lionel ROYER-PERREAU - Florian SALAZAR-MARTIN - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Michel MILLE - Colette BABOUCHIAN représentée par Marie-Louise LOTA - Loïc BARAT représenté par Jocelyne TRANI - Jacques BESNAÏNOU représenté par Dany LAMY - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Nathalie PIGAMO représentée par Nadia BOULAINSEUR - Roger PIZOT représenté par Joël MANCEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD - Karim ZERIBI représenté par Luc TALASSINOS.

Signé le 19 Septembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Septembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Roland DARROUZES - Jean-Claude DELAGE - Frédéric DOURNAYAN - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Christophe MASSE - Roger MEI - Jérôme ORGEAS - stephane PICHON - Roland POVINELLI - Michel ROUX - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 009-867/16/CM

**■ Avis de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mitre-les-Remparts
MET 16/1396/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Commune de Saint-Mitre-les-Remparts a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sol (POS) par délibération du 30 juin 2014. Un débat a eu lieu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015. Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La ville de Saint-Mitre-les-Remparts a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 7 juillet 2016 et l'a transmis le 18 juillet 2016 à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Conformément à l'article R.153-4 du Code de l'Urbanisme, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence doit donner son avis dans un délai de trois mois, à défaut l'avis sera réputé favorable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mitre-les-Remparts s'articule autour de quatre orientations :

- Évoluer en préservant l'identité communale ;
- Évoluer en respectant les richesses agricoles et naturelles du territoire ;
- Miser sur les ressources du territoire comme leviers de développement de l'économie locale ;
- Améliorer continuellement le cadre de vie des Saint-Mitréens.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit un taux de croissance démographique de 0,8 % par an, ce qui amènera la commune à avoisiner les 6 500 habitants en 2030, soit 915 habitants supplémentaires par rapport à 2011. Ce taux de croissance affiché dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'inscrit dans les objectifs de croissance annuelle retenus à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest Etang de Berre.

Pour répondre aux besoins des nouveaux habitants, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit environ 700 logements supplémentaires à l'horizon 2030. La programmation de ces nouveaux logements a fait l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ainsi, pour rattraper les objectifs de production de logements sociaux (moins de 4% du parc actuel de logements, en 2015), chaque Orientation d'Aménagement et de Programmation prévoit un minimum de 30 % de logements sociaux dans les futures opérations.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté délimite un emplacement réservé (ER 41) pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage. Le bénéficiaire de cet emplacement réservé est la commune. Or la commune n'a pas de compétence relative à l'accueil des gens du voyage. En effet, avant le 31

Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Septembre 2016

décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues exerçait cette compétence (délibération n°2006-091 du 11 juillet 2006). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est la métropole d'Aix-Marseille-Provence qui exerce de plein droit la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages ». Celle-ci a été déléguée, par délibération n° HN 016-018/16/CM du 17 mars 2016, au Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

Le projet de PLU de Saint-Mitre-les-Remparts prévoit d'accueillir au moins 20 % du développement résidentiel à l'intérieur du tissu urbain actuel. Sur la période 2015 à 2030, le projet de PLU prévoit une densité résidentielle moyenne de 30 logements à l'hectare pour les futures opérations et limite la surface dédiée aux extensions urbaines à moins de 20 hectares, en compatibilité avec le SCOT Ouest Etang de Berre.

En matière de développement économique, le projet de PLU identifie une zone à urbaniser à vocation économique (Parc des Garrigues), en continuité de la zone d'activité des Etangs.

Le projet de PLU s'engage à valoriser le patrimoine naturel de son territoire. Ainsi, pour renforcer la dimension touristique et patrimoniale de Saint-Mitre-les-Remparts, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables propose une gestion globale du site archéologique de Saint-Blaise, du patrimoine agricole bâti de la ferme du Ranquet et des espaces naturels environnants.

En matière de déplacements, le projet de Plan Local d'Urbanisme identifie de nouveau accès sur l'actuelle RD5 au niveau des entrées des zones agglomérées. Concernant les modes doux, compte-tenu de la configuration de Saint-Mitre-les-Remparts, l'enjeu concerne principalement les itinéraires des zones de loisir, de manière à affirmer l'usage des cheminements doux et à travailler les continuités des itinéraires.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé d'émettre, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, un avis favorable.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5 ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des Territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 12 septembre 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Septembre 2016

Délibère

Article unique :

Est donné un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts arrêté le 7 juillet 2016.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS